



Association canadienne des policiers Conférence législative 2023

FEUILLET D'INFORMATION LÉGISLATIF : RÉFORME DU CAUTIONNEMENT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

APERÇU

L'Association canadienne des policiers (ACP) est un organisme-cadre représentant près de 60 000 membres professionnels de première ligne, assermentés et civils, chargés de l'application de la loi partout au Canada. Nos membres travaillent au sein de tous les services de police municipaux et provinciaux et font également partie des services de police des Premières Nations ainsi que du Service de police du Canadien National et du Service de police du Canadien Pacifique.

Nous travaillons, au nom de nos membres, de manière non partisane avec les représentants et les représentantes de tous les partis politiques pour défendre et préconiser des politiques favorisant la promotion de la sécurité publique, tout en améliorant les conditions liées à la santé et à la sécurité du personnel dévoué au service de nos communautés. Nous nous présentons régulièrement devant les comités parlementaires pour offrir un témoignage d'expert lors de l'examen des pièces de loi et nous sommes toujours disponibles pour organiser des rencontres avec les députés et les députées dans leur circonscription respective afin d'offrir une perspective locale en matière policière sur des enjeux d'importance.

Comme vous le savez sans doute, depuis notre rencontre de l'année dernière, les événements survenus dans le monde entier continuent de mettre l'accent sur les rôles et les responsabilités du personnel policier. Il importe de souligner que les services de police au Canada demeurent l'une des institutions publiques les plus fiables de notre pays, et bien qu'il y aura toujours place pour des réformes fondées sur des preuves, lesquelles bénéficient en fin de compte à la fois à nos membres ainsi qu'aux communautés qu'ils servent, nous ne devons pas hésiter à reconnaître les succès de notre secteur, tout en demeurant disposés à aborder de manière constructive, les domaines dans lesquels nous pouvons et nous devons nous améliorer.

Que ce soit pour faire face à l'augmentation des crimes violents et des attaques aléatoires dans l'ensemble du Canada, pour discuter des demandes des activistes pour « définancer la police » qui n'ont pas de solutions alternatives réalistes, pour faire face aux uniques, mais dorénavant bien documentés défis en matière de santé mentale auxquels les premiers intervenants et les premières intervenantes sont confrontés, ou encore, pour s'assurer que nos membres sont équipés et bien formés pour intervenir et répondre aux menaces modernes impactant la sécurité et la sûreté des communautés, dont notre expérience récente et actuelle de la pandémie de la Covid, l'ACP a tout intérêt à travailler avec nos

représentants et nos représentantes élus de tous les paliers afin de garantir que les services de police canadiens continuent d'être un exemple mondial de l'application progressive et responsable de la loi.

C'est en raison de ces facteurs qu'il importe de souligner que le travail lié au maintien de l'ordre au Canada soit à juste titre, la profession soumise au plus grand nombre de règlements et au plus haut niveau de surveillance possible. Nos membres savent pertinemment et s'attendent d'ailleurs à ce que les décisions qu'ils prennent en une fraction de seconde, soit scrutée à la loupe, autant par la population que par les organismes indépendants chargés de s'assurer que les Canadiens et les Canadiennes continuent de faire confiance au personnel qui assure la prestation de services policiers au sein de leurs communautés. Le personnel chargé de l'application de la loi accepte les risques inhérents à la profession, tout en comprenant et en acceptant la nécessité de rendre des comptes. Il importe cependant de se rappeler que les policiers et les policières sont aussi des personnes, et en discutant avec le personnel de première ligne, il devient clair que nous devons également travailler à changer le ton du discours sur les questions concernant les services de police et le personnel policier dans notre pays. Une surveillance impartiale et objective, ainsi qu'une volonté de permettre la mise en place de procédures de contrôle solides avant de rejeter la faute sur des membres du personnel policier individuellement, contribueront certainement à maintenir et à renforcer la confiance que les Canadiens et les Canadiennes continuent de manifester à l'égard de notre système.

Il ne fait aucun doute que le coût des services de police demeurera un sujet d'intérêt et continuera à faire l'objet de débats, cependant, il ne devrait également faire aucun doute que nos membres apportent une très grande valeur ajoutée à leurs communautés, et que cette valeur se qualifie bien au-delà des dollars et des cents. Le personnel policier qui travaille au sein des services de police se retrouve souvent à être la seule ressource lorsqu'il s'agit de faire face aux défis sociétaux. Nos policiers et nos policières sont en service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et ils reçoivent une formation leur permettant de faire face à la myriade de défis auxquels ils peuvent être confrontés sur une base régulière. Nos Associations seront les premières à travailler avec les intervenants communautaires pour identifier les actions et les procédures où des réponses alternatives pourraient être plus judicieuses, afin de réduire la charge de travail actuelle de nos policiers et de nos policières. Nous devons, à cet égard, travailler en collaboration pour ainsi renforcer cette capacité sans sacrifier le bien-être des communautés.

En tant que députés et députées, nous nous réjouissons de poursuivre notre travail avec vous tous au cours de cette 44^e législature. La nécessité de protéger nos communautés à l'aide de stratégies fondées sur des preuves et soutenues par des services de police publics professionnels est l'objectif ultime non partisan. Nous désirons vous remercier du temps que vous nous accordez pour cette rencontre et nous vous invitons à communiquer avec nous, sans hésitation, en tout temps, par l'intermédiaire de notre bureau national ici même à Ottawa ou, de manière tout aussi importante, dans vos circonscriptions à tout moment jugé opportun, lorsque vous aurez besoin de discuter d'enjeux de sécurité publique, ou si vous avez des préoccupations ou des questions spécifiques que vous aimeriez que nous abordions.

L'enjeu

Le personnel policier de première ligne joue un rôle crucial dans la protection de la population et le maintien de l'ordre public. Bien que nous soyons généralement d'accord pour dire que notre système judiciaire fonctionne souvent comme prévu, il existe des exceptions dans notre système actuel entraînant des circonstances tragiques. Des cas récents, tels que les meurtres de la sergente Maureen Breau de la Sûreté du Québec, du policier Brett Ryan et du policier Travis Jordan de l'Edmonton Police Service, du policier Grzegorz Pierzchala de la Police provinciale de l'Ontario, de la gendarme Shaelyn Yang de la Gendarmerie royale du Canada, du policier Devon Northrup et du policier Morgan Russell du South Simcoe Police Service, et du policier Andrew Hong du Toronto Police Service, soulignent la nécessité pour tous les partenaires du système judiciaire de s'unir pour s'attaquer au problème très spécifique que posent les récidivistes violents et les récidivistes violentes, non seulement pour le personnel policier, mais également pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. Ces huit meurtres, tous commis au cours des sept derniers mois, soulignent l'urgence de s'attaquer à ce problème.

Nous tenons à préciser que nous ne demandons pas une solution de « ligne dure ». En tant que personnel chargé de l'application de la loi, nous ne sollicitons pas une approche uniquement axée sur des mesures punitives. Au contraire, nous demandons une approche plus équilibrée, priorisant la prévention et la réhabilitation. Nous jugeons que la réforme du cautionnement pourrait contribuer à cette approche, en garantissant que les personnes qui présentent un risque important pour la population soient maintenues en détention jusqu'à leur procès, tandis que celles qui ne présentent pas un tel risque bénéficient d'une mise en liberté sous caution assortie de conditions appropriées.

Nous reconnaissons également que la libération sous caution est un droit fondamental et que la présomption d'innocence est une pierre angulaire de notre système judiciaire. Nous espérons toutefois que ce Parlement pourra travailler en collaboration dans le but d'identifier des changements législatifs et administratifs potentiels basés sur des preuves afin de répondre aux préoccupations que de nombreux Canadiens et de nombreuses Canadiennes ont exprimées, lorsqu'ils ont souligné leurs inquiétudes face à la détérioration de la sécurité publique au sein de leurs communautés. Nous estimons qu'en mettant en œuvre ces recommandations, nous pourrions mieux protéger la population et garantir un système judiciaire équitable et efficace.

Nos recommandations

- Établir une définition spécifique du délinquant violent ou de la délinquante violente, prolifique ou récidiviste, afin de donner aux procureur(e)s de la Couronne, aux juges de paix et aux juges un cadre ou un ensemble de lignes directrices à suivre lors de l'examen des demandes de mise en liberté sous caution, en particulier dans les situations où il existe déjà des dispositions relatives à l'inversion du fardeau de la preuve. Par exemple, cette définition pourrait inclure le fait d'avoir commis une infraction grave par le passé pendant la mise en liberté sous caution, le fait d'avoir commis une infraction en utilisant une arme par le passé, en particulier une arme à feu, ainsi que le nombre et de la fréquence des condamnations antérieures de l'accusé(e) pour des infractions graves, y compris la délinquance persistante de l'accusé(e).

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

ASSOCIATION CANADIENNE DES POLICIERS – 141, rue Catherine, bureau 100, Ottawa, Ontario, K2P 1C3
Tél. : 613.231.4168 Téléc. : 613.231.3254 Courriel : cpa-acp@cpa-acp.ca Site Web : www.cpa-acp.ca

- Mettre en place un programme spécifique pour les procureur(e)s de la Couronne et les juges de paix pour examiner les demandes de mise en liberté sous caution des récidivistes violents et des récidivistes violentes et ainsi s'assurer que ces cas spécifiques soient examinés rapidement et que ceux et celles qui plaident et décident de ces cas reconnaissent l'importance des conséquences pouvant résulter de leurs décisions.
- Envisager de mettre davantage l'accent sur les obligations des cautions et de veiller à ce qu'il y ait des conséquences pour les personnes qui agissent en tant que cautions, en particulier lorsqu'il est prouvé qu'elles sont au courant du non-respect des conditions.
- Fournir plus de ressources, à la fois au sein du système judiciaire (pour fournir des procureur(e)s de la Couronne spécialement formés pour plaider ces cas particuliers, et pour faciliter un accès plus rapide aux procès pour les accusé(e)s qui sont détenus sans caution), et aux services de police à travers le Canada afin de cibler les délinquants et les délinquantes qui ne respectent pas les conditions leur étant imposées.
- Accroître l'utilisation de la technologie au sein du système de justice pénale, en particulier la surveillance électronique des délinquants et des délinquantes en liberté sous caution, afin de contribuer au maintien de la sécurité publique dans nos communautés.
- Plaider en faveur d'une meilleure collecte de données, afin de s'assurer que toutes les nouvelles politiques développées sont fondées sur des preuves et peuvent être évaluées en termes d'efficacité, et afin de mieux comprendre la fréquence à laquelle la liberté sous caution est violée. Cet enjeu est particulièrement important étant donné que les amendements apportés par l'ancien projet de loi C-75 signifient qu'aucun registre des violations de la liberté sous caution n'est conservé et ne peut être pris en compte par les juges ou les juges de paix lors d'audiences subséquentes.